

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2022**

**Secrétaire de séance : madame Frédérique Fontaine**  
**n°05.10. 4.6.**

**Finances**

**Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale  
d'Evaluation des Transferts de Charges) de Valenciennes Métropole**

Pour financer les compétences transférées des communes à la communauté, la loi (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts), a prévu un mécanisme de financement qui s'appuie sur une diminution des attributions de compensation des communes membres.

Cette diminution des attributions de compensation est opérée sur la base de travaux de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), soumis aux conseils municipaux puis au conseil communautaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un service mutualisé « archives » a été créé avec la ville de Valenciennes. Les agents municipaux liés à la ville de Valenciennes ont été transférés dans les effectifs de Valenciennes Métropole.

Le coût annuel de la masse salariale du personnel du service « archives » de la ville de Valenciennes est estimé à 160 435 euros

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer sur l'évolution des montants de l'attribution de compensation telle qu'elle est proposée dans le rapport de la commission ;

Considérant le rapport CLECT joint en annexe ;

Considérant l'avis favorable en date du 26 septembre 2022 de la commission de la prospective financière, des travaux, de l'aménagement urbain, et du développement économique ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ledit rapport.

Il précise que l'attribution de compensation de notre commune n'est pas modifiée.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Frédérique Fontaine.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Publié sur le site internet le : **28 octobre 2022**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **26 octobre 2022**